



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

Conseil communautaire du 23 mai 2016

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation: 17 mai 2016

Secrétaire de séance:
Mme Nicole DUCLOS
(Bouzon-Gellenave)

Date d'affichage: 17 mai 2016

L'an deux mille seize le vingt-trois mai à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes de Castelnavet, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	40
Nombre de suffrages blancs :	
Nombre de voix POUR :	40
Nombre de voix CONTRE :	

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Castets, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauque, Baudé, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Fitan, Boué, Lajus, Michel, Ducasse, Granier, Daste, Périssé, Bocq, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Aragnouet, Flogny, Biau, Casabonne-Pujolle, Renaudin, Cauzette et Messieurs Labadie, Broqua, Dufau, Capmartin, Terrain, Bastrot, Darrieux, Boueilh, De Oliveira.

Pouvoirs : de Monsieur Terrain à Monsieur Lajus, de Madame Flogny à Madame Boué, de Monsieur Bastrot à Madame Michel, de Monsieur Boueilh à Monsieur Petit, de Madame Cauzette à Monsieur Thomas.

Ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 11 avril 2016
- Recomposition du conseil communautaire et nomination d'un membre au Conseil d'Administration
- Transport.
-Transport à la demande : état des lieux et orientations
- Urbanisme :
-Point sur la planification
- Logement, cadre de vie :
-OPAH : étude pré-opérationnelle

- Voirie / travaux :
-Marché curage fossés 2016
- Loisirs, culture, tourisme :
-Tarifs école de musique pour la rentrée 2016/2017
- Administration générale :
-Composition de la commission d'appel d'offres. (CAO)
-Recherche de locaux et réorganisation des services
-Convention de gestion : mise à disposition de service.
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Nicole DUCLOS est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 11 avril 2016

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

Recomposition du conseil communautaire

Le décès de M. Tison, maire de Bouzon Gellenave, nécessite l'organisation d'élections municipales dans cette commune. De ce fait, étant également conseiller communautaire, le conseil communautaire, composé sur la base d'un accord local arrêté le 24 octobre 2013, il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire.

Dans un délai de deux mois, soit avant le 9 juillet 2016, un arrêté préfectoral doit, soit valider l'accord local établi par les communes membres à la majorité qualifiée, soit, à défaut d'accord, appliquer la répartition de droit commun.

M. le Président explique, commune par commune, les incidences au niveau de la représentativité dans les deux cas de figure. (Cf. le tableau joint)

Est mis au vote ces deux possibilités :

- Le droit commun : 1 voix favorable - 34 voix défavorables.
- L'accord local : 34 voix favorables -1 voix défavorable.

Enfin, le conseil communautaire acte le fait que cet accord local doit être entériné par les 25 conseils municipaux avant le 8 juillet 2016 et que la délibération du conseil municipal de Riscle doit être favorable à cette répartition.

Afin d'être conforme aux textes, il conviendra, lors du prochain conseil communautaire et après l'élection municipale, de nommer un nouvel administrateur au sein du CIAS.

Transport à la demande.

M. le Président rappelle la réglementation ainsi que l'organisation du transport à la demande sur le territoire de la CCAA.

Les statuts de la CCAA

- 1) Compétences obligatoires
- 1-1 Aménagement de l'espace
- b- Transport à la demande

« Pour le compte du Département, la communauté de communes est autorisée à exercer le transport à la demande sur son territoire. »

I/ Définition du TAD :

Conformément à la loi n°82 -1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) les transports à la demande sont des services réguliers qui ne fonctionnent que lorsque les usagers en manifestent le besoin.

Le TAD est un service de transport public.

Ce dispositif intervient sur une zone géographique déterminée. Il prend en charge et ramène les personnes à leur domicile sur des horaires et des destinations pré établies mais ne fonctionne que lorsqu'au moins une réservation est enregistrée.

Il a un coût très attractif pour l'utilisateur, participation modeste de ce dernier. Le déficit d'exploitation est pris en charge par l'autorité organisatrice de second rang, le conseil Départemental, le conseil régional.

L'organisation et la gestion de ces services sont de la compétence du Département, autorité organisatrice de premier rang et peuvent être délégués à des autorités organisatrices de second rang, conformément à l'article 28 du Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié.

La gestion du TAD est organisée selon une convention de délégation de compétence signée avec le conseil départemental et la collectivité territoriale de second rang.

A ce jour le Conseil Régional finance ce service à hauteur de 35%, le Conseil Départemental du Gers 30 %, la CCAA 35%.

II/ Le TAD sur le territoire de la CCAA :

Les 25 communes n'ont pas un service équivalent.

En effet, avant la fusion au 1^{er} janvier 2013 la CCMVA et la CCTA avaient chacune leur propre service de TAD. A ce jour et malgré une fusion ce service reste inchangé entraînant ainsi des inégalités au niveau de l'offre pour les communes. Certaines communes ne bénéficient d'aucune desserte.

- **la CCMVA** avait une offre de TAD (création en 2004) sur 5 communes (Labarthète, Saint Mont, Saint Germé, Caumont, Tarsac) partagé en 2 circuits :

- 1) Labarthète, Saint-Mont, Riscle
- 2) Saint- Germé, Caumont, Tarsac, Riscle

Coût pour l'utilisateur : 1€50

Le service est assuré chaque vendredi matin à destination du marché de Riscle. Départ pour chaque circuit à 9h15 le vendredi matin, le transporteur effectue un arrêt devant le domicile des personnes ne pouvant se déplacer, ou un arrêt au point de rencontre défini sur chaque commune desservie. Le départ pour le trajet retour se fera aux alentours de 11h40 sur la place de la Mairie et à 11h45 place des 4 Blancs pour le circuit 1 et aux alentours de 11h40 sur la place des 4 Blancs et 11h45 place de la Mairie pour le circuit 2.

A ce jour, seul un circuit fonctionne (n°1) et les tickets sont achetés à la CCAA par l'association de Saint Mont « les joyeux compagnons ».

A noter, que depuis le 1^{er} janvier 2014, le circuit n°2 ne fonctionne plus en raison de l'absence de demandes.

2015 :

- 6 personnes des communes de Labarthète et Saint Mont ont utilisé plus ou moins régulièrement ce service. Moyenne de 4 personnes par journée. Très faible demande sur la commune de Labarthète.

- le transport est assuré par Adour Tourisme (convention), avec un tarif à 0,62 €/km et un terme fixe à 43€18)

- **La CCTA** proposait un service de TAD aux administrés des dix communes. (mis en place au 1^{er} juin 2010)

Plusieurs destinations étaient proposées

Vous habitez les communes de :		
Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon Gellenave, Castelnavet, Fusterouau, Loussous Débat, Margouët Meymes, Pouydraguin, Sabazan, Termes d'Armagnac.		
Vous pouvez vous rendre à :		
AIGNAN		
Marché du lundi	Arrivée à Aignan à 10h00 Départ d'Aignan à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Club du 3^{ème} âge lundi après midi	Arrivée à Aignan à 14h00 Départ d'Aignan à 18h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
EAUZE		
Marché du jeudi	Arrivée à Eauze à 10h00 Départ d'Eauze à 12h00	5 € aller / retour
PLAISANCE DU GERS		

Marché du jeudi	Arrivée à Plaisance à 10h00 Départ de Plaisance à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
RISCLE		
Marché du vendredi	Arrivée à Riscle à 10h00 Départ de Riscle à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Ligne Régionale pour Tarbes (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 7h45 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple <i>Tarif étudiant : aller 2 €, retour 3 €</i>
Ligne régionale pour Mont de Marsan (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 9h50 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple <i>Tarif étudiant : 3€ aller/retour 2€ aller ou retour simple</i>
DEMU		
Ligne Régionale pour Auch/Toulouse (bus) Lundi, mercredi, vendredi	Arrivée à Dému à 6h45 Départ de Dému à 19h	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple <i>Tarif étudiant : 3€ aller/retour 2€ aller ou retour simple</i>
NOGARO		
Marché du mercredi	Arrivée à Nogaro à 10h00	3 € aller/retour
Marché du samedi	Départ de Nogaro à 12h00	2 € aller ou retour simple
MARGOUEY MEYMES		
Gym des Aînés Vendredi	Arrivée à Margouët à 9 h00 Départ de Margouët à 10h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple

Cette offre correspond aux demandes des usagers, définissant ainsi le circuit du jour, l'utilisateur doit téléphoner au transporteur la veille avant 12h et le transporteur vient à son domicile et le conduit à la destination choisie (pré établie).

2015 :

- 11 personnes ont utilisé ce service sur l'année 2015 plus ou moins régulièrement (3 personnes de façon assidue chaque semaine, 8 personnes ponctuellement).

- le transport est assuré par Adour Tourisme depuis le 1^{er} juin 2015. (les taxis PIZZATO d'Aignan ont arrêté la prestation).

Tarifs :

Véhicule 22 places

Destinations : Aignan: 120 euros TTC

Aignan 3^{ème} âge : 100 euros TTC

Nogaro : 115 euros TTC

Plaisance : 100 euros TTC

Riscle : 90 euros TTC
Riscle liaisons régionales : 100 euros TTC
Eauze : 165 euros TTC
Demu : 195 euros TTC
Margouët-Meymes : 120 euros TTC

Véhicule 9 et 5 places

Destinations : Aignan / Nogaro: 90 euros TTC
Plaisance/Riscle : 70 euros TTC
Eauze : 130 euros TTC
Demu : 105 euros TTC
Margouët-Meymes : 75 euros TTC

Seul le *véhicule 9 et 5 places* est utilisé

- Il n'y a pas de vente de tickets, le transporteur encaisse directement la part de l'utilisateur et la déduit sur les factures. (Fonctionnement à revoir).

III / BILAN 2014 et 2015

- 2014

Coût du service (factures des taxis) : 5153 € 82
Recettes (part des usagers) : 619 €
Déficit : 4534 € 82

Subvention Conseil Départemental du Gers : 1587 € 19
Subvention Conseil Régional : 1813 € 80
Coût pour la CCAA : 1133 € 70

- 2015

Coût du service (factures des taxis) : 5512 € 32
Recettes (part des usagers) : 550 €
Déficit : 4962 € 32

A ce jour, les subventions ne sont pas encore attribuées.

IV / TAD du 1^{er} janvier au 31 mars 2016

- Secteur Saint-Mont, Labarthète, Saint Germé, Caumont, Tarsac, vers Riscle (seul le circuit Labarthète, St Mont vers Riscle est demandé)

Janvier : 279 € 36
Février : 276 € 36
Mars : 279 € 36
Total : 838 € 08

Entre 4 et 6 personnes fréquentent ce circuit.

➤ Secteur Aignan (10 communes)

Janvier et février : 868 €

Mars : 981 €

Total : 1849 €

7 personnes ont fait appel à ce service 28 fois (6 fois vers Plaisance, 18 fois vers Nogaro, 2 fois vers Aignan, 1 fois vers Eauze, 1 fois vers Dému).

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transport à la demande devient compétence du Conseil Régional.

En conclusion, il convient de souligner les inégalités du service du TAD de la CCAA, la baisse de fréquentation des usagers, le manque de publicité autour de ce service. Ces éléments sont indiqués également dans une étude faite par Mr Adrien MENACQ en septembre 2014.

Au regard de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de mettre en place un groupe de travail permettant de revoir les orientations du TAD sur le territoire de la CCAA. Participeront à ce travail Mmes Flogny, Boue et M. Musset.

Urbanisme

M. Petit explique les règles en matière d'urbanisme (Loi ALUR) devenant obligatoire au 27 mars 2017 (cf powerpoint).

Il y a possibilité de transfert de la compétence document d'urbanisme à la communauté de communes si les communes le souhaitent

Pour ce faire, il convient que :

- les délibérations de l'EPCI et des communes soient concordantes.

-qu'il y est une majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Dans ce cas, il appartient à la communauté de communes d'élaborer un PLUi sur l'ensemble de son territoire.

Une décision de principe est adoptée par les membres du conseil communautaire stipulant le transfert de cette compétence à la CCAA, sous réserve qu'il y ait un traitement financier équitable entre toutes les communes et que soit examinées les incidences pour la collectivité.

Logement, cadre de vie

M. Payros, chargé de l'étude pré-opérationnelle relative au projet de l'OPAH sur le territoire Armagnac Adour fait l'état d'avancement du travail et du planning effectué par le cabinet ALTAÏR. (Cf. le powerpoint). Il informe que les maires seront contactés dans les prochains jours afin d'élaborer un état des lieux.

- **Attribution du marché de fonctionnement de voirie 2016.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adoptée pour l'attribution du programme de voirie « fonctionnement » est la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande concernant les travaux de curage fossé et assainissement pluvial.

Un avis public à la concurrence a été publié le vendredi 8 avril 2016 sur le site ladepeche-marchespublics.fr et le mardi 12 avril 2016 dans le journal la Dépêche du Midi. La date limite de réception des offres était fixée au 29 avril 2016 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, une première fois, le lundi 02 mai 2016 à 10h00 pour l'ouverture des plis et une seconde fois le jeudi 19 mai 2016 à 16h30 afin de choisir les entreprises retenues au regard de l'analyse faite.

L'appel d'offre comporte 3 lots géographiques :

Pour le lot 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Maumusson-Laguian, Saint Germé, Saint-Mont, Tarsac, Verlus, Viella).

Pour le lot 2 : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Fusterouau, Goux, Maulichères, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac).

Pour le lot 3 : Secteur Est (Aignan, Averon-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan).

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

60 % Le prix des prestations

40 % La capacité technique (possibilité d'intervenir simultanément en plusieurs endroits)

Lot n° 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Maumusson-Laguian, Saint Germé, Saint-Mont, Tarsac, Verlus, Viella).

Huit entreprises ont répondu et ont remis leur offre (voir annexes 1) :

1. ACTP – 32460 LE HOUGA
2. SIVOM MIELAN MARCIAC – 32170 MIELAN
3. Sarl THOMAS Michel – 32110 SAINT MARTIN D'ARMAGNAC
4. M. TARAN – 32400 CAUMONT
5. Sarl LABURTHE – 32300 SAINT -ARROMAN
6. IZCO TP – 40310 GABARET
7. SNAA ACCHINI – 65700 MAUBOURGUET
8. SGTP LACAZE – 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC

Lot n° 2 : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Fusterouau, Goux, Maulichères, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac).

Six entreprises ont répondu et ont remis leur offre (voir annexes 1, 2,3 et 4) :

1. SIVOM MIELAN MARCIAC – 32170 MIELAN
2. Sarl THOMAS Michel – 32110 SAINT MARTIN D'ARMAGNAC
3. Sarl LABURTHE – 32300 SAINT -ARROMAN

4. IZCO TP – 40310 GABARET
5. SNAACCHINI – 65700 MAUBOURGUET
6. SGTP LACAZE – 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC

Lot n° 3 : Secteur Est (Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan).

Six entreprises ont répondu et ont remis leur offre (voir annexes 1, 2,3 et 4):

1. SIVOM MIELAN MARCIAC – 32170 MIELAN
2. Sarl LADOUES – 32110 SORBETS / LETELLIER – 32290 AIGNAN
3. Sarl LABURTHE – 32300 SAINT -ARROMAN
4. IZCO TP – 40310 GABARET
5. SNAACCHINI – 65700 MAUBOURGUET
6. SGTP LACAZE – 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC

L'offre de M.DESBARATS – 32290 LUPIAC n'a pas été traité car sa proposition est incomplète.

Les différents prix demandés sont : le curage à l'heure des fossés, les différents diamètres de buse, les différentes tailles de tête de buse, le prix à l'heure d'un camion type 6x4 et la désobstruction de buse.

Analyse des offres :

Les critères de jugement des offres mentionnés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- 1 – Le prix des prestations - Le critère est pondéré à 60% (annexes 2, 3, 4)
- 2 - La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique : (le critère est pondéré à 40 %) (Annexe 5)
 - Capacité à exécuter les prestations
 - Gestion des déchets
 - Sécurité des chantiers

Les membres du conseil communautaire décident de retenir :

- pour le lot n° 1 : l'entreprise SNAACCHINI – 65700 MAUBOURGUET,
- pour le lot n°2 : l'entreprise SGTP LACAZE – 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC,
- pour le lot n°3 : l'entreprise IZCO TP – 40310 GABARET,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

Loisirs, culture, tourisme :

Tarifs école de musique pour la rentrée 2016/2017

Monsieur le Président rappelle que l'école intercommunale regroupe une cinquantaine d'élèves. Elle dispense les enseignements suivants : guitare, piano, cuivres, flûte, saxophone, clarinette, percussions. L'école contribue à l'épanouissement de la jeunesse et permet le renouvellement des bandas et harmonies locales.

Afin de préparer la rentrée de septembre 2016, la commission Loisirs, Culture, Tourisme du 8 décembre 2015 a proposé de ne pas augmenter les tarifs sauf la catégorie Solfège seul enfants/adultes pour les habitants hors CCAA (+ 10 €) afin de faire une différence avec la catégorie solfège seul habitants de la CCAA :

	Tranche 1 0-549	Tranche 2 550-899	Tranche 3 900
Habitants de la CCAA			
Enfants			
Instrument 30 mn et solfège collectif	230	250	270
2ème instrument	145	165	185
Instrument seul	180	200	220
solfège seul	85	95	105
Adultes			
instrument 30 mn et solfège collectif	245	265	285
2ème instrument	160	180	200
Instrument seul	195	215	235
solfège seul	85	95	105
Habitants hors CCAA			
Enfants			
instrument 30mn et solfège collectif	290	310	330
2ème instrument	205	225	245
Instrument seul	240	260	280
solfège seul	95	105	115
Adultes			
instrument 30mn et solfège collectif	320	340	360
2ème instrument	235	255	275
Instrument seul	270	290	310
solfège seul	95	105	115

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité :

- d'adopter à compter de la rentrée de septembre 2016 les tarifs ci-dessus. Le paiement pourra s'effectuer en deux fois (septembre et janvier) à la demande de l'intéressé.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents y afférent.

Administration générale :

-Composition de la commission d'appel d'offres. (CAO)

Le conseil communautaire du 30 avril 2014 a désigné trois membres titulaires et trois suppléants à la commission d'appel d'offres, conformément aux textes en vigueur.

Désormais, comme le prévoit l'article L.1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres doit être composée de son président et de cinq membres élus.

Ainsi, ont été élus, à l'unanimité, les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Roland Daste	Marc Payros
Jean-François Thomas	Jean Menvielle
Pierre Lajus	Christophe Terrain
Marc Ducournau	Eric Darroux
Laurent Perissé	Philippe Baratault

-Recherche de locaux et réorganisation des services.

La recherche de nouveaux locaux pour les services administratifs est maintenant très urgente. La proposition est de réunir au même endroit tous les services de la communauté de communes(administratifs, techniques et périscolaires) sans pour autant fermer le bureau existant actuellement sur la commune d'Aignan. Ainsi, il est proposé le maintien des permanences selon le tableau ci-après :

Lundi : voirie

Mardi : CIAS

Mercredi : enfance jeunesse

Jeudi : enfance jeunesse

Vendredi : CIAS.

Le siège de la CCAA serait situé dans la mairie de Riscle qui a prévu, cette année, des travaux importants sur le bâtiment et qui a surtout, une superficie suffisante dans la mesure où les permanences des services extérieurs sont déplacés vers le bâtiment de la Poste. Par ailleurs, une mutualisation est possible avec les services de la mairie, notamment sur le poste de l'accueil. Les besoins de la CCAA seront étudiés par un architecte pour la faisabilité du projet.

- Convention de gestion de service pour la voirie.

En 2012, une réflexion générale a été engagée et a abouti à une mutualisation des services entre communes et communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour.

Il s'agissait de répondre :

- aux demandes de certaines communes ne disposant pas de personnels communal et de ce fait exclues de la prise en charge financière des travaux opérés sur la voirie. Il s'agit des communes de TARSAC, GOUX, VERLUS, CANNET et CAUMONT.
- à une rationalisation opérationnelle de cette dépense. Plusieurs communes sollicitant une révision de leur mise à disposition pour une meilleure prise en charge de la dépense engagée (ce qui entraînait une forte augmentation de la ligne budgétaire), la réflexion a porté sur la détermination précise des charges correspondant aux transferts de compétence (voirie et écoles)
- à une meilleure rationalisation financière de cette dépense.
- à une meilleure maîtrise de l'externalisation nécessaire pour la prise en charge de travaux dans les bâtiments scolaires. Dans ce cadre des artisans (plombiers, électriciens etc....) sont aujourd'hui sollicités. Il s'agit, sous l'autorité du technicien, de trouver un juste équilibre afin de mieux maîtriser la dépense.

Ainsi, en vertu de l'article 5214-16-1 du CGCT il a été contractualisé, avec chaque commune disposant au moins d'un agent territorial à temps complet ou partiel, une convention de service sur la base des heures correspondant aux missions qui incombent à la communauté de communes. Ces conventions sont, à ce jour, toutes caduques.

Aussi, dans l'attente des conclusions du travail mené par le groupe de pilotage afin de réaliser un schéma de mutualisation des services, M. le Président propose de contractualiser, de nouveaux avec les communes concernées antérieurement et selon les mêmes conditions, de juin à décembre 2016.

Ceci permettra de continuer à :

- traiter les travaux d'entretien voirie de la totalité des communes y compris celles ne disposant pas d'agent territorial : TARSAC / CANNET / GOUX / VERLUS / CAUMONT.
- traiter en priorité la voirie dans le cadre des travaux de point à temps.
- prendre en charge de façon rationnelle des bâtiments scolaires et périscolaires.

Les membres de la commission d'appel d'offres décident, à l'unanimité, de reconduire, de juin à décembre 2016, les conventions de gestion de service, antérieurement approuvées.

Questions diverses

Finances :

-Abattement relatif à la Taxe d'Habitation

Afin de compenser la baisse des bases de taxe d'habitation qui seront communiquées définitivement à la fin du mois de novembre, Monsieur le Vice Président chargé des finances propose, d'appliquer pour l'exercice 2017 les abattements suivants :

Concernant les abattements obligatoires pour charges de famille (enfants et ascendants), il faut envisager deux situations:

- une ou deux personnes à charge le taux sera de 10%
- pour trois personnes et plus le taux sera de 15%

Il serait possible d'instituer des abattements facultatifs (abattement général à la base, abattement spécial à la base pour personnes de condition modeste et abattement spécial à la base des personnes handicapées ou invalides), mais les membres du conseil communautaire font le choix de ne pas instituer ces types d'abattements.

Enfin, il est rappelé que ces abattements sont calculés sur la valeur locative moyenne des habitations principales de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité, d'adopter les abattements obligatoires proposés ci-dessus pour application au 1^{er} janvier 2017.

-Prospective : M. Menvielle explique que , conformément à la décision des membres du conseil communautaire, l'étude se poursuit afin d'obtenir une connaissance fine des territoires qui entourent la CCAA et d'aborder la fusion au regard d'éléments concrets. Pour ce faire, une rencontre est prévue le 6 juin 2016 avec M. Justumus de Gers Développement qui pourra, à l'aide des résultats de l'étude menée en 2010, dont le thème était : le développement économique et l'implantation de l'A65, réactualiser les données.

-Informations diverses : De nouvelles commissions de travail du PETR sont mises en place, à savoir :

- Développement économique
- Services à la population
- Environnement, énergie
- Culture, patrimoine et communication
- Aménagement du territoire et urbanisme.

Et sont ouvertes aux membres actuels du PETR ainsi qu'à tout autre membre élu. M. le Président demande donc qui serait intéressé. Il est décidé d'attendre les nouveaux membres pour adresser une liste complète.

-Maintien des services publics en milieu rural : M. Petit rappelle l'existence de réunions organisées par l'Etat relatives à la question de l'accessibilité des services publics. M. Petit a été sollicité par les services de l'Etat en tant que représentant des intercommunalités et a ce titre participe au comité de pilotage et au comité technique. Mais les maires sont impliqués et devrait s'inscrire aux commissions de travail.

La séance est levée à 11 H 30.